

Retrouvez toutes nos activités et formulaires d'inscription sur notre site web : caes.inserm.fr

Ouvrant droit : Agent Inserm actif ou retraité, vacataire ayant 500 heures accomplies.

Agenda

**Prochain CNAS :
Arrêt des Comptes**
7 et 8 avril 2021

Dates limites d'inscription :

SPORTS

15 avril - Week-end découverte alpinisme randonnée glacière à Chamonix
15 mai - Coupons Sport ANCV

JEUNESSE

30 avril - Brochure été 2021.

Actualités

Modifications dans la composition du CNAS

Nous souhaitons la bienvenue à Vanessa Bertrand, qui succède à Christelle Daudé (SNPTES) au CNAS. Vanessa Bertrand siègera sans étiquette syndicale.

Concours LOGO du CAES Inserm

Le concours LOGO a pris fin le 26 mars dernier. Vous avez été nombreux à participer, nous vous remercions pour votre créativité et participation.

Votre avis compte ! Vous serez bientôt sollicités pour choisir le ou la gagnante de chaque catégorie.

Édito

La solidarité n'est pas un vain mot en ces temps particuliers liés à la pandémie; en plus de l'impact sur notre moral cette crise a également déstabilisé l'équilibre financier, déjà précaire, de certains d'entre nous.

Suite à son départ de l'Inserm, Sandra Murcia a dû abandonner sa responsabilité du secteur Solidarité ; nous la remercions pour son implication. J'ai ainsi repris le flambeau et lui succède en étroite collaboration avec Sylvie Dupuy, gestionnaire et interlocutrice principale des agents.

En parallèle à ma carrière à la paillasse, je me suis investie dans des missions d'intérêt général (agent de prévention, représentante du personnel, présidente de CLAS, trésorière du CAES). Ces expériences m'ont fait prendre conscience de ma fibre «solidaire» et de mon envie d'aider les autres. Je me suis donc proposée pour prendre la responsabilité de ce secteur et le CNAS m'a accordé sa confiance.

Le secteur Solidarité du CAES de par son action d'entraide sociale aide les agents salariés de

l'Inserm mais également les retraités en difficulté. D'une part en leur octroyant des prêts à taux zéro d'un montant maximum de 4 200 € remboursable sur 50 mois (ou 5 000 € sur 72 mois pour l'achat de matériel ou d'aménagement lié à un handicap). D'autre part en leur permettant en cas de grande difficulté financière, sociale et familiale d'accéder aux prestations proposées par le CAES grâce à une subvention exceptionnelle de 85 % (hors secteur Voyages).

Les agents peuvent s'adresser au CAES directement auprès de Sylvie Dupuy, ou par l'intermédiaire des assistantes sociales de l'Inserm avec qui nous travaillons en collaboration. Les dossiers sont anonymisés et examinés par la commission du secteur qui se réunit dès que nécessaire.

En tant que responsable du secteur Solidarité, je siége à la Commission Nationale des Aides Financières (CNAF) de l'Inserm. Cette instance peut attribuer des aides non remboursables aux agents en difficulté. Pensez-y !

Sandrine Curtet Benitski
Responsable du Secteur Solidarité

Secteur Jeunesse

La brochure été 2021 est à disposition sur notre site !

Le Secteur Jeunesse vous propose une brochure pour l'été avec 78 séjours (dont 36 nouveaux) et 9 thématiques qui enchanteront vos enfants. Vous pouvez choisir entre des séjours avec ou sans transport au départ de 18 villes.

Le CNAS a décidé de proposer pour cet été 2021 un nombre plus important de séjours promo. Vous trouverez un total de 17 séjours subventionnés de 35 à 85 %.

Un guide pratique avec toutes les informations nécessaires est aussi disponible sur notre site web.

La clôture des inscriptions est le 30 avril.



SONDAGE JEUNESSE

En vue de la mise en place de mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire nous avons souhaité connaître vos besoins en matière de soutien scolaire et d'aide à la rentrée. Pour cela nous vous avons mis à disposition un questionnaire.

Nous voulons remercier tous les agents qui ont participé à ce sondage.



Votre espace adhérent évolue

Lors de vos prochaines demandes de subvention nous vous invitons à mettre à jour votre fiche agent depuis votre espace adhérent.

Depuis l'espace adhérent vous pouvez :

- Faire votre première inscription au CAES en ligne
- Renseigner les modifications de votre situation familiale
- Mettre à jour vos revenus
- Accéder aux coordonnées de nos prestataires partenaires
- Payer vos factures en ligne
- Imprimer votre carte d'adhérent
- Consulter votre taux de subvention



L'adresse fiche-agent.caes@inserm.fr reste disponible pour toute demande concernant les Fiches Agent. Cependant à compter du 8 mars 2021, seules seront validées les demandes de mise à jour reçues via l'Espace Adhérent.

Exceptionnellement il est possible d'envoyer votre Fiche Agent au format papier en cas d'impossibilité à se connecter à l'Espace Adhérent. Dans ce cas, merci de ne pas envoyer votre fiche par courrier électronique mais uniquement par courrier postal.

ATTENTION :

- Vous êtes déjà inscrit au CAES Inserm : inutile de se réinscrire sur l'Espace Adhérent.
- Vous avez déjà envoyé votre Fiche Agent : aucune mise à jour nécessaire. Votre demande est urgente ? Merci de nous contacter à : fiche-agent.caes@inserm.fr

Sports

ACTIVITÉ SUBVENTIONNÉE AU TAUX PROMOTIONNEL 35 -85 %

Week-end découverte alpinisme randonnée glacière à Chamonix du 18 au 20 juin 2021

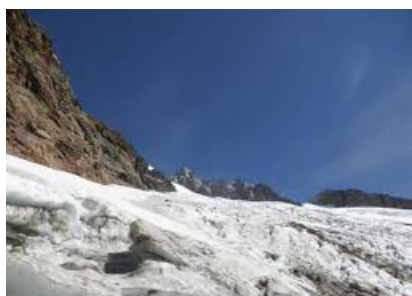
(Départ de Paris le 17 au soir - Retour le 20 juin tard en soirée)

Tarif : 204 € / personne

(de 30,60 € à 132,60 € en fonction de votre taux de subvention). Ces activités requièrent une bonne condition physique, la pratique de l'alpinisme fait appel aux notions de responsabilité et d'autonomie.

Sur place les cordées se forment de façon naturelle. Une prise de contact avec les participants est prévue afin de s'assurer du bon déroulement du week-end.

Date limite d'inscription : 15 avril 2021



COUPONS SPORT

La demande de coupons Sport ANCV **doit parvenir au CAES avant le 15 mai.**

Maximum de 15 coupons par ayant-droit (ouvrant droit, conjoint et enfants à charge de 21 à 25 ans).

Rappel : les enfants de moins de 21 ans ne sont pas pris en charge par le Secteur Sports.

En cas de forte demande en coupons, le plafond de 15 coupons par ayant droit pourra être modulé à la baisse.

Ne plus envoyer de dossier par voie postale. Un accusé de réception électronique (via votre logiciel de mail) vous sera envoyé si vous en faites la demande.

Pour plus d'informations : sports.caes@inserm.fr

Billetterie en ligne :

billetterie-caes.inserm.fr

Identifiant : prenom.nom (en minuscule sans espaces, ni accents, ni ponctuation).

Mot de passe : Matricule Inserm (8 chiffres)

Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à billetterie.caes@inserm.fr

Découvrez l'actualité du CAES sur l'appli mobile CAESInBEL



Consultez toutes les informations du CAES Inserm sur notre site web

caes.inserm.fr